

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2015**
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Étaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - M. REAU - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - M. GENSE - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - Mme LEMAIRE - M. RAVAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme CLOOTS - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir : M. GUILLEBAUD pouvoir à M. VENDERBECQ - Mme HERLEM pouvoir à Mme MORTAGNE - M. PYCK pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir à M. REBEYROLLE-

Absents excusés : Mme TROUILLET

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 4 Votants : 28
à partir de 22h20 25 votants
(départ de MM. APARICIO et JOB)

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Décisions du Maire

2015-023 du 24 mars 2015 : Mise à disposition gratuite d'un minibus publicitaire neuf

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1

De retenir la proposition de la société FRANCE REGIE - 21, allée de Clichy- 93340 Le Raincy pour la mise à disposition gratuite de la commune d'un minibus 9 places.

ARTICLE 2

De signer la convention pour la mise à disposition gratuite du minibus 9 places proposé par la société FRANCE REGIE

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-024 du 1^{er} avril 2015 : Convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux entre la commune de Beaumont-sur-Oise et le service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux avec le Service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise, sis 33 rue des moulins, C.S 80 318, Neuville-sur-Oise.

ARTICLE 2 :

Que cette convention est conclue pour la période du 3 au 4 avril 2015.

ARTICLE 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Que Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-025 du 9 avril 2015 : Contrats avec la Société Socotec France pour la vérification des appareils de levage des ateliers municipaux

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le contrat numéro DEV1503391V000000273/1 en date du 31 mars 2015 pour la vérification des appareils de levage des Ateliers Municipaux entre la Ville représentée par Nathalie GROUX, Maire, et la société SOCOTEC FRANCE représentée par Monsieur Vincent MARETTE, dûment habilité à cet effet.

ARTICLE 2 :

Précise que ces contrats ont pour but de vérifier le bon état des appareils de levage de la ville pour un montant annuel de base de 468.00 € TTC fixe et non révisable pour trois années.

La facturation sera annuelle.

ARTICLE 3 :

Précise que les contrats sont passés à compter du 15 avril 2015 pour une durée de un an renouvelable 2 fois sauf si elle n'est pas dénoncée par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties 2 mois avant la date d'expiration de chaque période annuelle.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-026 du 21 avril 2015 : Concert Irma : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs d'entrée au spectacle comme suit :

25 € par personne en plein tarif

20 € par personne en tarif réduit

Le tarif réduit de 20 € est applicable aux demandeurs d'emploi, étudiants et jeunes de moins de 18 ans, *sur présentation d'un justificatif*, et le tarif plein de 25 € à toute autre personne.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-027 du 23 avril 2015 : Convention entre la commune de Beaumont-sur-Oise et la société Mandon portant organisation de la brocante du 3 mai 2015

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention portant organisation de la brocante du 3 mai 2015 avec la Société MANDON, sis 3 rue de Bassano, 75116 Paris.

ARTICLE 2 :

Que cette convention est conclue pour la période du 2 au 3 mai 2015.

ARTICLE 3 :

Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 :

Que Madame la Directrice Générale des Services et Madame la responsable du Service Culture Communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-028 du 24 avril 2015 : Décision et établissement des participations familles pour les séjours en centre de vacances 2015

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1er :

De fixer, par enfant, le montant de la participation des familles aux sommes suivantes :

		Coût du séjour	Participation Familles
6 à 14 ans	Les Moussaillons (Manche)	855€	470.25€
6 à 14 ans	Les Acrobates aux Quatre Sapins (Hautes Vosges)	880€	484€
6 à 14 ans	Gliss' Aventure (Savoie)	940€	517€
10/13 ans 14/17 ans ADO	Verdon passion (var)	1045€	574.75€
13 à 17 ans ADO	Les surfeurs de l'Atlantique (Gironde)	995€	547.25€
12 à 17 ans ADO	Viva Costa Brava (au nord de Barcelone à Lloret de Mar)	995€	547.25€

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions d'hébergement à passer avec AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES domiciliée 879, Avenue de Dunkerque – 59160 LOMME

Article 3 :

D'imputer la dépense globale au compte 6228-45 et la recette globale au compte 7066-45 du budget VILLE-2015.

2015-029 du 5 mai 2015 : Passation de marchés concernant la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école de la Fontaine Bleue

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de signer le marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école la Fontaine Bleue et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec le groupement d'entreprises solidaires suivant :

- ATELIER D'ARCHITECTURE Ghislain PREVOST – 5 bis, avenue de Paris – 95290 L'ISLE ADAM
- BETHIC – 7, rue de la Libération – BP 40046 – 95880 ENGHEN LES BAINS
- PROJECTIM – 46, rue Vivien – 95270 LUZARCHES.

ARTICLE 2 :

- que le montant du marché s'élève à **123 120,00 € HT** et se décompose comme suit :

Missions	Montant en € HT	TVA 20 %	Montant en € TTC
Mission de maîtrise d'œuvre	105 200,00 €	21 040,00 €	126 240,00 €
Mission OPC	17 920,00 €	3 584,00 €	21 504,00 €
Montant du marché	123 120,00 €	24 624,00 €	147 744,00 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-030 du 7 mai 2015 : Passation de marchés concernant le marché de numérisation et d'indexation des actes d'état civil

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

de signer le marché à procédure adaptée relatif à la numérisation et l'indexation des actes d'état civil de la commune de Beaumont-sur-Oise et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société MKI – ZI de Couperigne – Centre tertiaire Marseille Aéroport Bât E – BP 82083 – 13846 VITROLLES.

ARTICLE 2 :

que le montant du marché est fixé à 27 779,44 € HT.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-031 du 7 mai 2015 : Passation de marchés concernant l'acquisition de huit séjours en centre de vacances avec hébergement pour la période des congés d'été 2015 (juillet et août)

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

de signer le marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de huit séjours en centres de vacances avec hébergement pour la période des congés d'été 2015 et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société AUTREMENT LOISIRS ET VOYAGES – 879, avenue de Dunkerque – 59160 LOMME.

ARTICLE 2 :

que le montant hors taxe forfaitaire globale tout compris par séjour et par participant est de :

SÉJOUR	COUT DU SEJOUR POUR UNE PLACE
Numéro de séjour : 01 Verdon Passion	870,83 €
Numéro de séjour : 02 La Grande Bleue	829,16 €
Numéro de séjour : 03 Les acrobates	733,33 €
Numéro de séjour : 04 Gliss'Aventure	783,33 €
Numéro de séjour : 05 Viva Costa Brava	829,17 €
Numéro de séjour : 06 Les moussaillons	712,50 €
Numéro de séjour : 07 Les acrobates	733,33 €
Numéro de séjour : 08 Parfum d'Océan	712,50 €

Le nombre de places étant limité à 8 pour chacun des séjours, le montant HT maximum s'élève à 49 633,20 € HT.

La ville de Beaumont-sur-Oise se réserve le droit de restituer au prestataire, au plus tard le 15 juin 2015, les places qui n'auraient pas été réservées par les participants. Le coût financier de ces places sera déduit de la facture finale.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015-032 du 12 mai 2015 : Convention de partenariat entre l'entreprise sociale pour l'habitat EFIDIS, la Commune de Beaumont-sur-Oise, le service de prévention spécialisée de l'association la BULLE et PARCOURS Association Intermédiaire dans le cadre d'un chantier éducatif concernant la conception de jardinières pour la résidence Boyenval

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer une convention de partenariat avec l'entreprise sociale pour l'habitat EFIDIS, l'association de prévention spécialisée la BULLE et PARCOURS Association Intermédiaire.

ARTICLE 2 :

Précise que cette convention est conclue du 1^{er} au 10 juillet 2015 de 10h à 12h et de 14h à 16h.

ARTICLE 3 :

Que la subvention perçue à l'occasion de l'application de la présente convention soit affectée au BP 2015 de la commune.

ARTICLE 4 :

Énonce que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

2015- 033 du 15 mai 2015 : Adhésion à la bibliothèque municipale : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs d'adhésion à la bibliothèque comme suit à compter du 01 Septembre 2015 :

	BEAUMONT/OISE	HORS BEAUMONT
ADULTES	5€	15€
ENFANTS (- de 18 ans)	Gratuit	5€
FAMILLE	8€	20€
DEMANDEUR EMPLOI, BENEFICIAIRE RSA (sur justificatif)	Gratuit	5€
GROUPES (écoles, collèges, lycées, hôpitaux, etc...)	Gratuit	6€

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2015-043 ADMINISTRATION GENERALE : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU VAL-D'OISE (SMGFAVO)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'approuver l'adhésion de la commune de Haute-Isle au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO).

2015-044 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FREMAINVILLE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DU VAL-D'OISE (SMGFAVO)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'approuver l'adhésion de la commune de Frémainville au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val-d'Oise (SMGFAVO).

2015-045 ADMINISTRATION GÉNÉRALE : CONVENTION PARTENARIALE RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE, LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE ET L'ASSOCIATION LA BULLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – MM. APARICIO (+1) – REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB,

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à entamer toutes les démarches nécessaires relatives à la signature de la convention partenariale relative à la mise en œuvre des actions de prévention spécialisée entre le Conseil Départemental du Val d'Oise, la commune de Beaumont-sur-Oise et l'association la Bulle.

Article 2 :

Que ladite convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018.

Article 3 :

Que la dépense correspondante est inscrite au BP 2015 de la commune.

2015-046 URBANISME : ABATTAGE D'ARBRES DANS LE PARC DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'abattre les quatre arbres présentant un très mauvais état de santé afin de préserver la sécurité au sein du parc de l'Hôtel de Ville et de procéder à un reboisement complet.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à déposer une déclaration préalable des travaux pour l'abattage des quatre arbres et leur remplacement.

2015-047 TRAVAUX : PROJET DE RÉNOVATION DES POINTS LUMINEUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA MAIRIE ANNEXE EN SOURCE LED - DEMANDE DE SUBVENTION RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2015 A MADAME LA SÉNATRICE DOMINIQUE GILLOT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté :

RENOVATION DES POINTS LUMINEUX DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE MUNICIPAL				
Dépenses		Subventions		
Montant TTC des travaux	38 499,36 € (soit 32 082,80 € HT)	Subvention de l'Etat DETR (40% du montant HT des travaux)	40 %	12 833,12 €
		Réserve Parlementaire Comprise entre 11 000 et 13 000 €		12 833,12 €
Total des dépenses	38 499,36 €	Total des Subventions (soit 80 % du montant des travaux)		25 666,24 €
		FCTVA (16,404% des dépenses TTC éligibles)		6 315,44 €
Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= montant des travaux TTC - subventions - FCTVA				6 517,68 €

Article 2 :

De décider de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire 2015 à Madame La Sénatrice Dominique GILLOT pour les travaux de rénovation des points lumineux de l'Hôtel de ville et de l'espace municipal.

Article 3 :

De dire que les crédits sont inscrits en investissement au BP 2015 et seront réalisés en 2015.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée.

Article 5 :

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation des projets correspondants.

2015-048 **SCOLAIRE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE PRÊT DES RESTAURANTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – MM. APARICIO (+1) – REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB,

Décide :

Article unique :

D'adopter le nouveau règlement intérieur de prêt des restaurants scolaires à compter du 1^{er} juin 2015.

2015-049 **ENFANCE – JEUNESSE - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2014/2017 : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le renouvellement du contrat Enfance Jeunesse avec la caisse d'allocations familiales du Val d'Oise (C.A.F) pour la période 2014-2017.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse de troisième génération avec la CAF du Val d'Oise et toutes les pièces s'y rapportant, afin d'assurer la pérennité des actions menées et de garantir la qualité de la démarche engagée par la ville dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Article 3 :

De dire que les recettes perçues à l'occasion de l'application du présent contrat seront affectées au BP 2015 de la commune et aux budgets suivants.

2015-050 **JEUNESSE / PETITE ENFANCE / CENTRE DE LOISIRS- REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES STRUCTURES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les modifications apportées au règlement intérieur applicable aux sites de restauration scolaire, accueils périscolaires et extrascolaires de la commune de Beaumont-sur-Oise,

Article 2 :

De dire les modifications apportées au règlement en vigueur seront effectives à compter du 1er juin 2015.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le règlement intérieur de la restauration scolaire et des structures périscolaires et extrascolaires.

**2015-051 OBJET : JEUNESSE / PETITE ENFANCE / CENTRE DE LOISIRS -
CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LES INTERVENANTS ASSOCIES
ET LA COMMUNE DE BEAUMONT-SUR-OISE, DANS LE CADRE D'UNE
INTERVENTION DE FORMATION EN DIRECTION DE L'EQUIPE
D'ANIMATION DE LA VILLE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 6 abstentions (MM. APARICIO (+1) – REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE (+1),

Décide :

ARTICLE 1 :

De signer une convention avec l'association Les Intervenants Associés.

ARTICLE 2 :

De préciser que cette convention est conclue pour une durée totale de formation de 16 heures, soit 8 séances de 2 heures pour un nombre de participants qui s'élève à 20 personnes.

ARTICLE 3 :

De préciser/ De ne pas préciser que le montant de la dépense est de 4 800 euros, soit un coût horaire de 15 euros par participant et que cette somme est affectée au BP 2015 de la commune.

ARTICLE 4 :

D'énoncer que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction.

**2015-052 CULTURE / ANIMATION / TOURISME - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE –
TRAITEMENT DES DOCUMENTS DECLASSÉS POUR ÉLIMINATION OU
ALIÉNATION**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1:

D'approuver/De ne pas approuver le déclassement pour aliénation ou élimination des documents ne présentant plus d'intérêt pour les usagers selon les critères suivants :

- documents en mauvais état matériel qui ne peuvent pas être réparés,
- documents au contenu périmé ou obsolète,
- documents ne correspondant plus à la demande du public

La liste des documents déclassés est consultable à la Bibliothèque Municipale aux heures habituelles d'ouverture.

Article 2 :

D'approuver le transfert d'un lot de documents déclassés à la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise leur transfert ou cession à titre gratuit.

Article 3 :

D'approuver le transfert d'un lot de documents déclassés des bibliothèques d'écoles ou leur cession à titre gracieux à des associations à caractère culturel ou social.

Article 4 :

D'approuver la vente au public pour un prix modique fixé par décision.

Article 5 :

D'approuver l'élimination du reliquat des documents déclassés, sous la forme d'un envoi à la société Tri-Or qui assure la destruction pour récupération du papier.

2015-053 CULTURE / ANIMATION / TOURISME : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE LEO LAGRANGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 8 contre (M. GENSE – MM. APARICIO (+1) – REBEYROLLE (+1) – Mme MORTAGNE (+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1:

D'approuver les termes du règlement intérieur des salles polyvalentes de l'espace Léo Lagrange dont un exemplaire est joint en annexe de la délibération.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

2015-054 FINANCES - MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – Lot n° 4 - MENUISERIES EXTERIEURES - SOCIETE RUBNER - AVENANT N° 1 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'adopter l'avenant n° 1 au marché de construction d'un complexe sportif – lot 4 – menuiseries extérieures, passé avec la société RUBNER.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 1, ainsi que tous actes y afférents.

**2015-055 FINANCES - CONTRAT REGIONAL ET DEPARTEMENTAL -
PROLONGATION DU CONTRAT : AVENANT N°2**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à entamer toutes les démarches nécessaires relatives à la signature d'un avenant n°2 d'une durée de six mois au Contrat régional et départemental.

Article 2 :

De s'engager à réaliser durant la prolongation autorisée le complexe sportif, opération restant à achever pour clôturer le Contrat régional et départemental.

Article 3 :

De dire que les recettes résultant de ces subventions sont inscrite au BP 2015 de la commune.

2015-056 FINANCES - GARDIENNAGE EGLISE - INDEMNITE 2015 : MONTANT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De fixer, pour l'année 2015, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale Saint Laurent à 474,22 €.

Article 2 :

D'imputer la dépense au compte 6282.324

**2015-057 OBJET : FINANCES - INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU
TRESOR : MONTANT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 4 abstentions (M. REAU – Mmes HAZEBROUCK – FERREIRA - AGOSTINHO ONOFRE),

Décide :

Article 1 :

D'allouer l'indemnité de conseil pouvant être allouée au comptable du Trésor selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaire : Martine VINTZEL
- Période : du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014
- Taux : 100 %
- Montant brut : 1 573, 49 €
- Montant net : 1 434, 10 €

Article 2 :

D'imputer la dépense au compte 6225.020 du budget Ville.

2015-058 FINANCES – REGULARISATION - ACQUISITION TERRAIN SUITE A LA CREATION D'UN GIRATOIRE RUE DUQUESNEL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'acquérir auprès de l'OPIEVOY une partie d'un terrain situé au 56 rue Duquesnel à Beaumont-sur-Oise cadastré AC n°590 d'une contenance de 189 m² au prix de 7 560€.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition dudit terrain aux conditions énoncées ci-dessus et à signer l'acte de cession à intervenir entre les parties.

2015-059 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT DE SAISONNIERS : PERIODE D'ÉTÉ 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

D'autoriser à recruter des agents non titulaires pour les besoins saisonniers liés à la période estivale dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	Maxi: 11 ^{ème} échelon IB 400 IM 363	Horaire	16	Centre loisirs Eté	04/07/15	31/07/15
			Mini: 1 ^{ère} échelon IB 340 IM 321		14		01/08/15	31/08/15
					8	V.V.V	06/07/15	31/08/15

Statuts	Filière	Grade	Nombre	Période	Temps	Rémunération
Contractuel	Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	du 30 juin 2015 au 31 juillet 2015	24 heures/ hebdomadaires	1 ^{er} échelon IB 340 IM 321
Contractuel	Culturelle	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1	du 01 ^{er} août 2015 au 31 août 2015	24 heures/ hebdomadaires	1 ^{er} échelon IB 340 IM 321
Contractuel	Technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	du 20 juillet 2015 au 14 août 2015	35 heures	1 ^{er} échelon IB 340 IM 321

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2015-060 RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1er :

De créer les postes d'animateurs correspondant pour l'année scolaire 2015/2016, conformément au tableau ci-dessous :

Statuts	Filière	Grade	Rémunération	Temps d'emploi	Nombre	Service	Date début	Date fin
Contractuel	Animation	Adjoint territorial d'animation 2 ^{ème} classe	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB400 IM 363 Mini : 1 ^{er} échelon IB 340 IM 321	Horaire	19	Centre loisirs et périscolaire	01/09/15	05/07/16
					33	Animation temps méridien (animateurs)	01/09/15	05/07/16
					2	Animation temps méridien (direction de site)	01/09/15	05/07/16
					7	Accompagnement éducatif	01/09/15	05/07/16
					5	Centre Animation Jeunesse	01/09/15	05/07/16
					7	Ecole des sports éveil corporel	09/09/15	05/07/16
Contractuel	Sportive	Opérateur des activités physiques et sportives	Maxi : 12 ^{ème} échelon IB 432 IM 382 Mini : 1 ^{ère} échelon IB 342 IM 323	Horaire	1	Ecole des sports éveil corporel	09/09/15	05/07/16

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2015-061 MOTION DE NON VALIDATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DE ROISSY CHARLES DE GAULLE ET DE DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN VÉRITABLE PLAN DE RÉDUCTION DES NUISANCES À CINQ ANS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'Adopter la motion de non validation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Roissy Charles de Gaulle et de demande de mise en place d'un véritable plan de réduction des nuisances à cinq ans

Article 2 :

De dire qu'une ampliation de la présente motion sera adressée à Monsieur le Préfet du département.

Dates à retenir

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

Mai 2015			
du 1 ^{er} /05 au 30/06	10 h	Exposition « Le commerce ancien à Beaumont-Sur-Oise» (le samedi)	Maison du Patrimoine
30	10 h	La Journée de l'enfance	Ecole Louis Roussel
30	10 h	« Les samedis Fitness »	Stade Gilles Degenève
30	15 h 45	3 ^{ème} randonnée des Véhicules anciens Organisée par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise et la commune de Nointel	Place du château
30	21 h	Concert « Mozartement Vôte »	Cinéma Le Palace
30	12 h	Championnat du Val d'Oise « Equip'Athlé » d'athlétisme	Stade Gilles Degenève
31	9 h	Championnat du Val d'Oise « Equip'Athlé » d'athlétisme	Stade Gilles Degenève
Juin 2015			
6	10 h 30	Contes pour enfants : Méli-Mélo	Bibliothèque municipale
6	10 h	« Les samedis Fitness »	Plaine de jeux
6	10 h	Animations « Peintres dans les rues »	Centre ville
7	9 h 30	9 ^{ème} Foulées du Haut Val d'Oise	Départ : Mairie de Mours
10	14 h 30	Contes pour enfants : Amanda fait des histoires	Bibliothèque municipale
13	21 h	Concert et chorale avec le Conservatoire à rayonnement communal de Persan	Eglise Saint Laurent
13	9 h 30	Caisse des écoles : Remise de récompense aux élèves entrant en 6 ^{ème}	Maison des Associations Jacques Laridan Salle n°12
13	10 h	« Les samedis Fitness »	Plaine de jeux
13	18 h	Animation Soirée jeux : « Musique et cinéma »	Bibliothèque municipale
16	18 h	Compétition départementale d'athlétisme	Stade Gilles Degenève
20	9 h	Exposition photos du RAM et prix des Assistants Maternelles	Salle Léo Lagrange
20	10 h	« Les samedis Fitness »	Stade Gilles Degenève
20	21 h	One Man Show : « Denise n'est pas une femme comme les autres »	Beaumont Palace
21	10 h 30	Cérémonie du Maquis de Ronquerolles : 71 ^{ème} anniversaire	Bois du Ménillet

21	15 h	Fête de la musique	Parc municipal
27	10 h	Journée Anim'sport	Stade Gilles Degenève
27	10 h	« Les samedis Fitness »	Stade Gilles Degenève

Calendrier prévisionnel des Conseils municipaux

jeudi 2 juillet 2015
jeudi 24 septembre 2015

Calendrier prévisionnel des Conseils communautaires

Lundi 1^{er} juin 2015 à Persan
Lundi 29 juin 2015 à Beaumont-sur-Oise
Lundi 28 septembre 2015 à Persan

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 22 heures 35 minutes.



Nathalie Groux
Le Maire,
Nathalie GROUX